

Dérive bureaucratique, collégialité et liberté académique

CHANTAL-ÉDITH MASSON // 1^{re} vice-présidente

En février dernier, en prévision de la réunion du conseil des études du 29, la directrice et les directeurs des départements de la Faculté d'éducation faisaient parvenir aux membres du conseil des études une lettre conjointe dénonçant le projet de *Politique de promotion de la qualité de l'enseignement*. Cette lettre était assortie d'un inventaire exhaustif des incohérences du projet, tant en ce qui en concerne les fondements, que les termes et les modalités d'application.

Cette démarche aurait été jugée irrecevable par la vice-rectrice Laflamme qui se disait très étonnée d'une telle « contestation » à cette étape des travaux du comité, ledit projet ayant, selon elle, déjà fait l'objet de nombreuses consultations. Une première question se pose concernant l'identité des personnes et entités consultées; chose certaine, ni les directions de département ⁽¹⁾, ni le SPPUS lui-même, qui pourtant est responsable de l'application de la convention collective, ne faisaient partie du nombre! Le vice-rectorat parle de « projet révisé »; révisé en tenant compte de quelles opinions? Certainement pas celles des premiers concernés.

[suite p. 2]

vol. 31 // n° 7 – 5 avril 2012

SOMMAIRE

- Dérive bureaucratique, collégialité et liberté académique // 1, 2
- Sur les droits de scolarité... encore : Quand une grève en cache une autre // 3-4
- Et la société du savoir? // 5, 6
- Accessibilité et indépendance de l'université // 7, 8

Dans ce bulletin, deux sujets : atteintes à la liberté académique et opposition à la hausse des droits de scolarité

Le conseil syndical a adopté une résolution d'opposition à la hausse des droits de scolarité. *L'Info/SPPUS* donne la parole à des collègues à ce sujet. Vous trouverez ces textes en page 3 et suivantes. Par ailleurs, le conseil syndical a été saisi d'une situation qui porte atteinte à la liberté académique dans sa dimension de responsabilité critique par rapport à l'institution. La 1^{re} vice-présidente Masson y fait écho dans les deux premières pages.

Dérive bureaucratique, collégialité et liberté académique (suite de la une)

Mais ce qui retient ici encore plus l'attention c'est la réaction de la vice-rectrice qui reliait également (et peut-être plus encore) cette « irrecevabilité » au fait que, dans cette démarche, la structure hiérarchique n'avait pas été respectée, c'est-à-dire que ce « collectif » de directions de département avait fait preuve d'une audace indéfendable en s'adressant directement aux membres du conseil des études plutôt qu'en faisant sagement cheminer le fruit de leurs réflexions jusqu'au bureau de leur doyenne. Sur quoi se fonde-t-elle pour formuler une telle opinion? Sûrement pas sur des principes de collégialité et de liberté académique, cette dernière constituant un droit, un devoir même, lié à la fonction de professeur d'université. Depuis quand des professeurs ne peuvent-ils plus s'adresser à un comité auquel siègent des collègues qu'ils ont eux-mêmes mandatés?

Cette réaction constitue une violation d'un aspect vital de la liberté académique que l'article 10.01 de la convention collective du SPPUS consacre dans un extrait qui se lit ainsi :



Toute professeure ou tout professeur bénéficie de la liberté académique. Dans son essence, la liberté académique est le droit d'exercer ses fonctions sans être contraint d'adhérer à une doctrine particulière, tout en respectant la liberté d'opinion d'autrui. Elle inclut pour la professeure ou le professeur la responsabilité critique par rapport à son institution et à la sauvegarde de sa mission.



Au-delà de la réaction de la vice-rectrice, le SPPUS a appris, par la suite, que ces mêmes directrice et directeurs cosignataires ont été convoqués par leur doyenne devant laquelle ils ont eu à justifier leur initiative, comme des enfants dissipés rappelés à l'ordre. Une telle procédure dégage des relents d'intimidation et est, à ce titre, intolérable.

Par la suite, le dossier de la *Politique de promotion de la qualité de l'enseignement* a été confié à un sous-comité restreint, sous l'égide du vice-recteur adjoint à l'enseignement. Ce sous-comité a pour mandat de traiter rapidement la question de manière à ce que la politique puisse être adoptée au conseil des études du 30 mai, et au conseil universitaire du 6 juin. Il s'agit là d'un dossier à suivre de près, puisqu'il risque d'avoir des conséquences importantes sur les professeures et professeurs. Mais il faut aussi en suivre les développements pour s'assurer que la liberté académique ne soit pas menacée par des mouvements d'humeur lorsqu'elle s'oppose à des volontés bureaucratiques.//

(1) Seuls 2 des 26 départements ont dit en avoir eu un écho, mais sans en connaître les détails.

Sur les droits de scolarité... encore : Quand une grève en cache une autre



LOUISE BIENVENUE// Département d'histoire

PIERRE HÉBERT// Département des lettres et communications

Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde ne se défasse.

Albert Camus

Nombreux sont les articles, opinions, qui ont éclairé de manière convaincante le bienfondé de la présente grève étudiante contre la hausse des droits de scolarité. Plusieurs n'ont pas manqué de noter que le fond de la question dépasserait ces droits mêmes; ils mettraient en jeu le modèle d'éducation, voire le modèle de société, que nous voulons nous donner pour les années à venir.

S'il est juste de jauger les présents événements en regard de l'avenir dont nous voulons être d'ores et déjà les sujets, la question de notre passé récent doit être aussi posée. Autrement dit, comment en sommes-nous arrivés là? Quelles mutations auraient marqué l'université québécoise qui fassent que soudain, de dérive en dérive, nous soyons des centaines de milliers, citoyennes et citoyens de multiples provenances, à opposer un non à la situation présente? Que cache cette formidable grève?

Pour en saisir un sens qui se comprend en regard de l'histoire récente de nos universités, sens peut-être parfois intuitif, nous proposons de mettre au jour quelques-unes des étapes, depuis 1995, qui nous ont conduits à ce conflit pluridimensionnel qui nous agite aujourd'hui. Et nous en donnons tout de go, sinon la conclusion, du moins la trame : les gouvernements, et nous disons bel et bien les gouvernements, tant péquiste que libéral, récoltent aujourd'hui ce qu'ils ont semé; et ce n'est pas du bon grain.

Nous avons dit « depuis 1995 ». On se rappellera que c'est l'atteinte du déficit zéro, le « difficile zéro » du regretté Sol, qui obsédait alors le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard. Difficile, oui, ce zéro : de 9 000 professeurs, les universités québécoises sont alors passées à 8 000 en quelques années à peine. C'est comme rayer l'équivalent de l'UQÀM du paysage universitaire, rien de moins. Bien sûr, l'argent est revenu parmi nous, au seuil de l'an 2000. Mais est apparue du même coup la stratégie qui accompagne toujours les réinvestissements : le gouvernement crée la rareté, puis réinvestit dans l'université, mais à ses propres conditions. On veut un exemple? Ils sont nombreux, mais le plus probant est celui des contrats de performance, relevant de la pensée magique et concoctés par un ministre de l'Éducation qui a remis récemment sa potion au gout du jour : François Legault. Il est bon, parfois, de rappeler de telles choses.

Puisque ce passé nous amène au présent, pourquoi ne pas citer aussi l'actuel ministre des Finances, Raymond Bachand? Celui-ci a donné une impulsion additionnelle à la soumission (ou sous-mission, si l'on préfère) des universités, non pas cette fois à la performance, mais à l'entreprise privée. Je rappellerai que Raymond Bachand était, en 2006, ministre du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation. Le lien avec l'université semble inexistant? Au contraire, il est patent, à la condition de savoir que la recherche et les bourses qui proviennent de subventions (FQRSC, etc.) relèvent de ce ministère, et non, comme un esprit « normal » serait enclin à croire, du Ministère de l'Éducation. Or, la plume de Raymond Bachand a pondu une « Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation » qui a décrété qu'il fallait « mettre davantage ensemble les partenaires des milieux de la recherche universitaire, de l'industrie et de l'État,

pour accélérer le développement d'une économie déjà fondée sur le savoir. » Après les conditions posées par l'État pour avoir du financement (lire : performance), voici que ces exigences s'acoquinent à une inféodation aux entreprises privées (lire : retombées économiques).

À peu près au même moment, le gouvernement libéral proposait un projet de loi sur la gouvernance, dans le contexte du scandale de « L'Îlot voyageur » de l'UQAM, projet de loi qui a mobilisé contre lui l'ensemble de la communauté universitaire. Ce projet alléguait que, pour plus d'« indépendance », les Conseils d'administration des universités devaient comporter au moins 66 % de membres dits externes.

Avons-nous oublié que nous devons traiter de la grève étudiante? Point du tout.

Innombrables sont les exemples, depuis une vingtaine d'années, qui pointent vers ce refus du modèle actuel de l'éducation supérieure. Que dire du programme des Chaires de recherche du Canada? Fût-il canadien, il rivait davantage l'obligation de la performance. Plus encore, il créait deux classes sociales : l'enseignement, le laissé-pour-compte, et la recherche, qui bénéficiait alors d'un investissement de 900 millions de dollars – sans parler du clivage hommes-femmes.

Il faut le reconnaître, cette grève en cache réellement une autre. C'est une grève contre la simplification qui consisterait à régler les problèmes de l'université en augmentant la contribution des étudiants. C'est oublier qu'il y a du ménage, beaucoup de ménage à faire dans la gestion financière des universités, et en particulier dans l'hypertrophie des services de promotion, de développement, de recrutement, de publicité, qu'a créée une compétitivité à tout crin. C'est oublier ce déséquilibre qui a été engendré entre l'enseignement et la recherche, au profit de la seconde. C'est oublier que les gouvernements se désengagent financièrement des universités, tout en augmentant leur contrôle sur celles-ci.

Et l'on accorderait notre crédibilité, maintenant, à un tel gouvernement, qui a répété ad nauseam que les

universités sont des antichambres du privé? Que les universités sont avant tout des moteurs du développement économique? Que les universités sont des organisations qui doivent être performantes et concurrentielles? Un tel gouvernement ne s'est pas construit le capital symbolique, la légitimité morale pour faire une telle demande. Le jour où l'un de nos gouvernements aura une vision de l'université comme « intellectuel collectif »; qu'il innovera l'université de valeurs de solidarité et de coopération; qu'il affirmera haut et fort que l'université est un bien et un service publics; ce jour-là, nous tiendrons un langage commun.

Et on voudrait que les étudiants « fassent leur juste part » dans cette dérive de l'université? Qu'ils contribuent, tel un sparadrap, à régler les problèmes qui sont issus de cette délétère compétitivité qui a été instaurée entre les universités, certes, mais qui est dénoncée depuis ce temps par nombre d'universitaires eux-mêmes? Qu'ils fassent les frais des « antennes » que les universités se sont données pour conquérir des marchés? Qu'ils payent pour tous les services de promotion que les universités ont multipliés pour quêter leur manne?

Oui, cette grève en cache une autre et, tôt ou tard, toute cette dérive, voire ce délire souvent en contradiction avec la vie intellectuelle, devait bien un jour nous rattraper. Toutefois, au moment où nous écrivons ces lignes, le gouvernement demeure impassible.

Il faut pourtant faire une pause, prendre une grande respiration, revoir ce que nous sommes devenus depuis deux décennies et réfléchir, collectivement, sur ce que nous voulons comme institution universitaire et comment nous pouvons redevenir les sujets de notre propre histoire, au lieu de la subir. Il y a un nom pour cet espace : des États généraux, mais que le gouvernement refuse péremptoirement depuis plusieurs années. Le gouvernement n'a pas quitté la table de discussions; il ne s'y est jamais présenté. Comment peut-il, aujourd'hui, encore justifier ce refus de discuter de notre avenir collectif? //

Et la société du savoir?

KARINE COLETTE// Département des lettres et communications



Le Pacte International sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), auquel le Québec, adhère stipule (Art. 13): « L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et **notamment par l'instauration progressive de la gratuité** ».

Les États parties du PIDESC sont tenus d'instaurer progressivement la gratuité de l'enseignement secondaire et supérieur. Un comité de l'UNESCO (Observation générale 13 sur le droit à l'Éducation) précise le sens de l'expression « Instauration progressive de la gratuité »: elle signifie « l'obligation de prendre des mesures concrètes en vue d'assurer à terme la gratuité de l'enseignement secondaire et supérieur ». De plus, le **Pacte n'autorise pas de mesures régressives**, oblige à tendre vers les objectifs du Pacte et à protéger ce droit. Le cas échéant, l'État doit apporter la preuve qu'il l'a fait après avoir « mûrement pesé TOUTES LES AUTRES SOLUTIONS POSSIBLES ».

Le 4^e rapport du Canada – couvrant la période d'octobre 1994 à septembre 1999 et concernant l'application du PIDESC – fait état de la situation québécoise au regard de l'article 13 : certaines mesures concernant, par exemple, la lutte contre le décrochage ou la discrimination sont citées, puis il est évoqué une « étude de certaines revendications étudiantes » abordant, entre autres, le gel des droits de scolarité à l'université et la réduction des sommes consacrées à l'éducation par l'État. Qu'en est-il des mesures sur ces points? Les résultats de ladite étude auraient été transmis aux principales fédérations étudiantes du niveau universitaire et collégial, en date du rapport. On s'attendrait à ce que l'étude à laquelle le rapport fait allusion soit réitérée en 2012 (question de méthode!), à ce que les résultats en soient rendus publics. Le

mouvement étudiant contre la hausse des droits de scolarité, ainsi que des économistes, des syndicats et fédérations, des regroupements d'organismes communautaires clament haut et fort que d'autres solutions sont possibles : pourraient-elles être entendues? Étudiées?

Il faut se rendre à l'évidence, l'augmentation des droits de scolarité et la réduction proportionnelle des contributions gouvernementales au budget des universités ressemblent à des mesures régressives. De plus, la logique gouvernementale à l'œuvre ne touche pas seulement l'augmentation des droits de scolarité : elle instaure un système où le financement des universités reposerait de plus en plus sur les apports d'entreprises privées, les recettes des universités (commercialisation de la recherche, dons, etc.) et une contribution accrue des étudiantes et étudiants fondée sur le principe de l'utilisateur-payeur. Autant dire que le poids des contraintes budgétaires risque de peser encore plus lourd dans la gestion et sur les décisions d'enseignement et de recherche. On nous imposerait ainsi de concevoir, à moyen terme, l'enseignement et la recherche selon une perspective marquée par les exigences de rentabilité économique. Mais comment préserver la liberté académique et le développement du savoir critique s'ils sont conditionnés par du financement intéressé? Comment développer une société du savoir si elle est limitée par les choix budgétaires d'entreprises privées?

Le postulat de ces décisions et orientations de financement énonce que les Universités québécoises souffrent de sous-financement. L'Université est-elle vraiment sous-financée? Non, répond l'IRIS (Institut de recherche et d'information socio-économique) : l'idée de sous-financement est basée sur l'écart entre les financements à disposition des universités des autres provinces et ceux des

universités québécoises. Aucune donnée relative au sous-financement ne semble reposer sur les besoins réels des universités québécoises. Le même organisme rappelle qu'au Québec, en 2008-2009, les dépenses par étudiant sont de 29 242 \$, comparativement à 26 383 \$ en Ontario et à 28 735 \$ dans le reste du Canada. D'autres chiffres placent le Québec dans une position tout à fait enviable à l'échelle de l'OCDE, du point de vue des dépenses par étudiant.

L'Université serait-elle *mal financée*? Plusieurs organismes (IRIS ; IREC ; FQPPU...) pointent des choix de gestion qui contribuent à dévier l'exercice universitaire de sa mission primordiale, à savoir la transmission du patrimoine intellectuel et culturel, la réflexion critique, etc. Par exemple, ces choix s'actualisent via le recours grandissant aux budgets de fonctionnement (qui assument les dépenses liées aux postes de professeurs) pour financer les immobilisations, projets plus ou moins heureux (flot voyageur inachevé, Vieux Clocher de Sherbrooke à remettre aux normes); via l'explosion des postes administratifs, des postes de cadres; via l'augmentation des budgets publicitaires liés à l'accroissement de la concurrence entre établissements (80 millions de \$ en 5 ans selon *La Presse*) et quelques scandales de primes de cadres... De fait, le choix de la concurrence engage les universités à investir d'autres lieux que leur campus principal, à développer des programmes localement ciblés, à se positionner, ce qui suscite des coûts. Mais ce modèle est-il durable?

Le refus de dialoguer qu'oppose le gouvernement aux représentantes et représentants du mouvement étudiant ne permet pas de constater que les solutions préconisées par ces groupes ont été envisagées, encore moins « mûrement pesées ». Les plus responsables ne sont-ils pas alors ceux qui veillent à rappeler et à faire valoir les principes de l'égalité des chances (1), de l'éducation comme moteur de développement social et d'épanouissement individuel, comme garant des conditions démocratiques et de la préservation de l'environnement, auxquels sont attachés tant de citoyens et de gouvernements? Ne sont-ils pas alors ceux qui militent pour préserver la possibilité d'application – un jour – d'une idée inscrite dans des chartes internationales et entérinée par nos gouvernants? Aussi insolente et utopique puisse-t-elle paraître, au regard d'une logique mercantile où la valeur d'un bien dépend de son prix (sic), l'idée de la gratuité progressive n'est ni nouvelle ni révolutionnaire, mais bel et bien consignée dans des textes de portée internationale, fondés sur des réflexions profondément marquées par leurs objectifs démocratiques et sociaux... elle a même été évaluée par l'IREC, dans un rapport déposé en janvier 2012 :[http://www.irec.net/upload/File/educationaifinancierejanvier2012pdf\(2\).pdf](http://www.irec.net/upload/File/educationaifinancierejanvier2012pdf(2).pdf)

Si l'on renonce, on tourne le dos à ces valeurs. Certes, ces textes n'ont pas de prix, est-ce à dire qu'ils n'ont aucune valeur?

(1) Les sociologues établissent clairement que la représentation de la hausse des droits de scolarité agit comme un couperet dans le processus nécessaire de genèse du désir d'étudier ; considérant que le Québec présente le plus haut taux de fréquentation universitaire de 1^{re} génération (estimé à 70 % en région), les décisions devraient plutôt nourrir ce désir...

Accessibilité et indépendance de l'université

HÉLÈNE PIGOT// Département d'informatique



Aux 200 000 manifestants du 22 mars qui criaient « Non à la hausse des droits de scolarité », la ministre de l'Éducation, Madame Line Beauchamp, opposait la raison de la majorité silencieuse des travailleurs. L'argument fait sourire quand la mobilisation revêt une telle ampleur. Force est pourtant de constater que la hausse de 1 625 \$ ça ne passe pas, comme le répète le site du même nom. Mais au-delà de l'habituelle grogne accompagnant toute hausse de tarif, les étudiants n'ont-ils pas raison de remettre en question cette décision unilatérale prise entre le gouvernement et les recteurs de l'université? Au-delà du plaisir de se promener sous le soleil radieux de ce printemps, les étudiants ne nous offrent-ils pas l'occasion de réfléchir à notre université, que nous chérissons tant, mais dont la dérive nous inquiète?

Dette assurée des diplômées et diplômés

Je reviens rapidement sur l'endettement que la hausse des droits de scolarité provoquera chez la majorité des étudiants qui n'auront pas accès aux bourses. Sciemment, nous demandons à nos jeunes de commencer leur vie active avec une dette augmentée, alors que nous savons pertinemment qu'il leur faudra assumer au sortir de leurs études l'installation d'une nouvelle famille. Au moment où le gouvernement canadien s'inquiète de l'endettement des ménages, quel cynisme de précipiter les étudiants dans un endettement plus grand que leurs prédécesseurs!

Juste part

À cette dette annoncée, les tenants de la hausse prétextent la juste part que doit assumer chaque citoyen et citoyenne dans une société égalitaire. On oppose de nouveau les travailleurs de la classe moyenne aux étudiants actuellement sans le sou, mais dont les lendemains promettent d'être enchanteurs. À l'heure où le travail se précarise et le syndicalisme est bafoué (se reporter au conflit de

travail d'Air Canada en mars), quel cynisme d'idéaliser les emplois des futurs diplômés!

Calcul juste

Le premier ministre Bachand martèle que, pour être juste devant tous les contribuables, il doit réinstaurer les droits de scolarité au même taux que ceux de 1970. Ce faisant, il néglige à dessein la volonté affichée par la société québécoise de se doter d'une éducation supérieure à la portée de toutes et tous. Rappelons que, lorsque cela fut atteint en 1978, il ne coûtait aux étudiants que 4 semaines payées au salaire minimum pour s'acquitter de leurs droits de scolarité alors qu'il en coutera 8,8 semaines en 2015. Quand on a profité de leur baisse pour se tailler une place dans la société, quel cynisme de reporter la facture aux prochains étudiants!

Devoir de professeur

On pourrait revenir sur chacun des arguments en faveur ou contre la hausse des droits de scolarité, mais au fond, nous, professeures et professeurs d'université, partageons la conviction que la formation aux études supérieures est inestimable pour la société et pour les jeunes qui en bénéficient. L'acquisition du savoir et du jugement critique enrichissent non seulement celui ou celle qui l'acquiert, mais aussi la société tout entière. Il est de notre devoir de nous assurer que l'université offre toutes les chances aux jeunes de se préparer à entrer dans un monde qui requiert toujours plus de connaissances, de compétences et d'adaptation. Il est de notre devoir de défendre l'accès à l'université pour toute personne dont la capacité intellectuelle et le désir de s'instruire l'amèneront vers le champ de la connaissance, quelle que soit sa situation financière.

L'université, lieu de la pensée critique

Le débat actuel focalise sur l'accessibilité à l'éducation supérieure. Cette accessibilité n'a de valeur que si la formation qui y est offerte et la

réflexion qui s'y construit remplissent leur rôle de garde-fou de la société. Le principe d'université, nous rappelle Plinio Prado, est celui de l'exercice libre et public de la pensée où se débattent les idées de l'avenir. Or, depuis plusieurs années, nous assistons à la mise à mal de ce principe vital. L'indépendance de l'université est chaque jour compromise par une intervention toujours plus grande du secteur privé, par une concurrence entre institutions universitaires et par un élitisme érigé en garant d'une saine compétition.

Asservissement de l'université aux impératifs économiques

Le mouvement étudiant dirige de plus en plus ses critiques contre une mauvaise gestion des finances universitaires. Ce faisant, il s'interroge sur la large part des dépenses immobilisées dans des édifices toujours plus coûteux, sur la publicité qui gruge les budgets et sur les salaires faramineux octroyés aux têtes dirigeantes.

Comme universitaires, ne devrions-nous pas alimenter le débat public de nos inquiétudes par rapport à l'asservissement de l'université au secteur

privé, qui compromet ce rôle indispensable de critique des règles sociétales? Ne devrions-nous pas questionner la dérive de la fonction professorale vers un modèle entrepreneurial, la surcharge grandissante du travail professoral étouffant la réflexion critique, les répercussions de la baisse drastique des octrois de recherche dans le domaine des sciences sociales, l'asservissement des universités offrant les services de leurs chercheurs issus des secteurs miniers pour cautionner le plan Nord, l'ingérence de l'industrie pharmaceutique ou celle du jeu vidéo dans la formation?

Le Québec, fier de son savoir

Face à la société québécoise qui se mobilise pour préserver l'accessibilité à l'université, les professeures et professeurs d'université se doivent de répondre présents. Nous ne pouvons laisser seuls les recteurs orienter la direction de l'université et la plier au modèle néolibéral dominant. Nous devons continuer d'affirmer notre engagement et notre dévouement à une formation et une recherche indépendantes pour l'épanouissement d'une société qui croit en son avenir.//

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Toute correspondance doit être adressée à :

Syndicat des professeures et professeurs (SPPUS)

Pavillon John-S.-Bourque, local 218

Université de Sherbrooke

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Tél. : 819 821-7656

Télé. : 819 821-7995

Courriel : sppus@USherbrooke.ca

Internet : <http://www.USherbrooke.ca/sppus/>



Responsable de l'information

Robert Tétraut (SPPUS), 819 821-7621

Secrétaire général

Robert Tétraut (Droit), 819 821-8000, p. 2520

Secrétariat

Claire Brochu et Chantal Massé, 819-821-7656

Comité exécutif : 819 821-8000

Présidence : Carole Beaulieu (Sciences), p. 62997

1^{re} vice-présidence : Chantal-Édith Masson (FLSH), P. 62217

2^e vice-présidence : Françoise Ruel (Éducation), p. 62883

Secrétaire : Patrick Dramé (FLSH), p. 64519

Trésorier : Jean Roy (Administration), p. 62357

L'Info/SPPUS est le bulletin d'information du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke. Il est distribué aux membres du syndicat, aux membres de l'unité détachés à l'administration, aux autres associations et syndicats de l'Université et de la FQPPU, aux médias ainsi qu'aux personnes qui en font la demande. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du SPPUS. Reproduction autorisée avec mention de la source.